

Aux créanciers de  
**Espirito Santo Financial Group SA**

**PROCEDURE DE RETRAIT DE DECLARATION DE CREANCES DANS LA FAILLITE DE LA SOCIETE  
ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP SA**

La présente est adressée aux créanciers d'Espirito Santo Financial Group SA qui souhaitent débloquer leurs obligations, notes ou papier commercial émis par Espirito Santo Financial Group SA (les "Titres") auprès d'Euroclear ou de Clearstream (les "Chambres de Compensation").

La procédure agréée entre le curateur, les Chambres de Compensation et le *Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale* (le "Tribunal de Commerce de Luxembourg") est la suivante:

**1) PRÉALABLES**

Vous avez obtenu un numéro de blocage d'une Société de Clearing pour le blocage de vos Titres. Ce numéro de blocage a été indiqué sur la déclaration de créance que vous avez déjà déposée auprès du Tribunal de Commerce de Luxembourg (la "Déclaration de Créance »).

Vous avez notifié à cette Société de Clearing votre volonté de débloquer les Titres. Les Chambres de Compensation ne pourront débloquer les Titres qu'une fois obtenue la confirmation de la part du curateur que votre Déclaration de Créance a été retirée auprès du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

**2) ETAPES POUR LE RETRAIT DE VOTRE DÉCLARATION DE CRÉANCE**

.../...

1. Complétez le modèle "Fax pour retrait d'une déclaration de créance" disponible sur le site [www.espiritosantoinsovencies.lu](http://www.espiritosantoinsovencies.lu), sur la page d'ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP SA.
2. Annexez à votre fax une copie de la Déclaration de Créance qui avait été déposée auprès du Tribunal de Commerce de Luxembourg (les annexes à votre Déclaration de Créance ne doivent pas être ajoutées).
3. Envoyez le formulaire au Greffe du Tribunal de Commerce :

(i) Dans un premier temps, par fax au numéro suivant: 00352 47 59 81 540

(ii) Ensuite, en original à l'adresse suivante:

Greffe du Tribunal de Commerce  
Cité Judiciaire, Bâtiment CO  
Plateau du Saint-Esprit  
L-2080 Luxembourg

### **3) DÉBLOCAGE DES TITRES PAR LA CHAMBRE DE COMPENSATION**

Dès réception de votre fax, et pour autant que l'information soit complète, le Greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg informera le curateur du retrait de votre Déclaration de Créance.

Le curateur confirmera ensuite à la Chambre de Compensation concernée que les Titres peuvent être débloqués.

### **4) POST ACTIONS**

Si les Titres sont ensuite cédés après leur déblocage, le cessionnaire des Titres qui souhaite déclarer sa créance dans la faillite de ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP SA devra suivre la procédure pour le dépôt des déclarations de créance disponible sur le site: [www.espiritosantoinsovencies.lu](http://www.espiritosantoinsovencies.lu).

**REMARQUE IMPORTANTE**

Il peut y avoir des frais associés avec votre déclaration de créance (honoraires juridiques, coûts liés à l'émission de certains documents, aux Chambres de Compensation ou à d'autres parties impliquées dans l'émission de titres). Vous êtes responsables de ces frais. La masse de la faillite n'est pas responsable des frais, coûts ou autres dépenses liées au dépôt, retrait, à l'admission ou à la contestation ou même de toute autre dépense qu'elle qu'en soit la nature liés à votre déclaration de créance à l'encontre de ESPIRITO SANTO FINANCIAL GROUP SA.